



RÉUNION GÉNÉRALE

DATE: Le mercredi 29 janvier 2014

ENDROIT: Salle communautaire - Édifice municipal

Rivière Verte, N.-B.

HEURE: 19 h

PROCÈS-VERBAL # 10

1.2. Présences et Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 05. M. Pierre Michaud, président, souhaite la bienvenue. Il souligne la présence de nos invités.

Membres présents

Blanchard, Doris

Caron, Francine

Cyr, Gérard

Desjardins, Allain

Dubé, Roland

Keeley, Richard

Labrie, Louis

LeBlond, Michel

Levesque, Roger

Martel, Alain

Michaud, Pierre, président

Nadeau, Alpha

Rioux, Cyril

Roy, Paul

Simard, Cyrille (présent à partir du point 7 de l'Ordre du jour)

Sirois, Jocelyn

St-Amand, Carmel, vice-président

St-Jarre, Luc

Membre absent

Somers, Nicole

Personnel présent

Picard, François

Hudon, Pascal

Rioux, Nicole

Invités :

M. Bruno Cyr, Coordonnateur de la gestion régionale des urgences

M. André Leclerc, Ph.D., Professeur d'économie, UMCE

Ministère de l'Environnement et
gouvernements locaux

Maire de Baker Brook

Maire de Saint-François

Maire de la Communauté rurale de Saint-André

Maire de Saint-Hilaire

Maire de Grand-Sault

Représentant de DSL

Maire de Rivière-Verte

Maire de Sainte-Anne de Madawaska

Représentant de DSL

Maire de Clair

Maire de Lac Baker

Maire de Drummond

Représentant de DSL

Maire d'Edmundston

Représentant de DSL

Maire de Saint-Léonard

Représentant de DSL

Maire suppléante de Saint-Quentin

Directeur général

Directeur adjoint, service d'aménagement

Adjointe administrative – Direction générale

Représentants des médias :

D'Amours, Chantal, CJEM
Fournier, Gilles, Info Weekend

3. Approbation de l'ordre du jour

Résolution no 1

Suite à une motion dûment proposée par M. Luc St-Jarre, appuyée de M. Roland Dubé et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter l'ordre du jour de la réunion générale du 29 janvier 2014 tel que présenté. ADOPTÉE

4. Procès-verbal de la réunion générale du 18 décembre 2013 pour approbation

Résolution no 2

Suite à une motion dûment proposée par Mad. Francine Caron, appuyée de M. Allain Desjardins et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion générale du 18 décembre 2013 tel que distribué. ADOPTÉE

5. Procès-verbal de la réunion du comité de finance du 21 janvier 2014

Résolution no 3

Suite à une motion dûment proposée par M. Carmel St-Amand, appuyée de M. Louis Labrie et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion du comité de finance du 21 janvier 2014 tel que distribuée. ADOPTÉE

6. Affaires découlant des procès-verbaux

Aucune.

7. Rapport de correspondance

Il fut recommandé qu'à l'avenir, de faire parvenir par courriel le rapport de correspondance quelques jours avant la réunion.

Résolution no 4

Suite à une motion dûment proposée par M. Gérard Cyr, appuyée de M. Paul Roy et suite à 1 abstention (M. Richard Keeley), il a été

RÉSOLU D'accepter le rapport de correspondance tel que distribué. ADOPTÉE

8. Résolutions -

a) Renouvellement mandat des membres du CRP

Résolution no 5

Suite à une motion dûment proposée par M. Louis Labrie, appuyée de M. Jocelyn Sirois et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le renouvellement du mandat de Messieurs Alain Martel, Luc Sirois et Michel Laroche pour une période de 4 ans pour venir à échéance le 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

b) Transferts de fonds

Résolution no 6

Suite à une motion dûment proposée par M. Roland Dubé, appuyée de M. Allain Desjardins et suite à 1 abstention (M. Richard Keeley), il a été

RÉSOLU Que dans le Secteur aménagement et inspection que la CSR #1 autorise le virement de fonds de 4 074,75\$ du compte 29434 ES-2 et de 9 927,00\$ du compte 29434 ES-3 au compte courant de la CSR#1, folio 29434 pour le remboursement de permis aux municipalités pour les mois d'octobre à décembre 2013. Ce transfert sera approuvé par 2 signataires dont MM François Picard et Carmel St-Amand par internet via Accès D de la Caisse populaire.

ADOPTÉE

Résolution no 7

Suite à une motion dûment proposée par M. Luc St-Jarre, appuyée de M. Jocelyn Sirois et suite à 1 abstention (M. Richard Keeley), il a été

RÉSOLU Que dans le Secteur aménagement et inspection que la CSR #1 autorise la fermeture de tous les comptes à la Caisse populaire la Vallée du secteur de l'aménagement n° 7485 et de l'inspection no 7496 et de transférer lesdits soldes au compte courant de la CSR #1, soit no 29434, afin de rembourser les DSLs au montant total de 53 622,00\$ suite à la révision et l'approbation de la Province du Nouveau-Brunswick des états financiers se terminant le 31 décembre 2012 de la Commission du district d'aménagement de la Vallée.

ADOPTÉE

Résolution no 8

Suite à une motion dûment proposée par M. Louis Labrie, appuyée de M. Gérard Cyr et suite à 2 abstentions (MM. Richard Keeley et Cyrille Simard), il a été

RÉSOLU Que dans le secteur des déchets, que la CSR #1 autorise la fermeture de tous les comptes à la Caisse populaire du Madawaska du secteur des déchets solides no 6292 et transférer les soldes au compte courant de la CSR #1, soit no 29434.

ADOPTÉE

Résolution no 9

Suite à une motion dûment proposée par M. Michel Leblond, appuyée de M. Roland Dubé et suite à 1 abstention (M. Richard Keeley), il a été

RÉSOLU Que dans le secteur des déchets, que la CSR #1 autorise de radier les comptes à recevoir irrécouvrables qui ont déjà été provisionnés au complet dans les années antérieures :

- #181 Couturier Entreprises Limitée 3 930,58\$ mauvaise créance
- #140 Couturier Vidangeur 11 705,85\$ faillite
- #207 MRS Metal Recycling Services 1 127,72\$ faillite

Total 16 764,15\$

ADOPTÉE

Résolution no 10

Suite à une motion dûment proposée par M. Allain Desjardins, appuyée de Mad. Francine Caron et suite à 1 abstention (M. Richard Keeley), il a été

RÉSOLU Que dans le secteur des déchets, que la CSR #1 autorise l'ouverture de deux comptes canadiens à la Banque Royale du Canada

- **Fonds de réserve en capital - déchets**
- **Fonds de réserve en capital – Biogaz**

ADOPTÉE

9. Présentation de Monsieur André Leclerc, Ph.D., Professeur d'économie, UMCE

Notre invité, monsieur André Leclerc, est professeur d'économie à l'UMCE et titulaire de la Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives de l'U. de Moncton. Il discute de collaboration régionale et invoque que toute organisation qui permet aux municipalités de collaborer représente un outil important de développement économique. Les municipalités sont des acteurs économiques importants et elles seront toujours un soutien aux initiatives de développement. Selon M. Leclerc, il y a une nouvelle génération d'entrepreneur qui est en train de s'affirmer et il faut leur donner les moyens de se réaliser. Comme acteurs, les municipalités vont jouer un rôle de plus en plus important au niveau de la province. Depuis 2007, les dépenses et investissements des municipalités ont une croissance annuelle moyenne de 5.9%. Les municipalités sont responsables d'une multitude de dossier, et à l'échelle de la CSR, il y a le dossier de la sécurité publique, l'aménagement du territoire, la gestion des déchets, etc.

Selon son point de vue, les municipalités doivent montrer à la population que la collaboration régionale est possible et qu'elle est positive. Cette collaboration existe déjà dans le monde des affaires et il faut le démontrer dans le monde municipal. Il faut donc trouver des façons de construire des scénarios et développer un environnement gagnant pour l'ensemble des partenaires autour de la table.

M. Leclerc lance le défi aux membres, qu'ils doivent bâtir un modèle de livraison de service en aménagement du territoire et en mesure d'urgence et trouver le modèle qui va permettre de continuer de travailler ensemble. Il n'y a pas une solution, il y a de multiples solutions pour la livraison de services en fonction de l'expertise de chacun dans les différents services. Les membres devront être patients, car on n'invente pas la collaboration régionale dans 2 semaines, il faut établir un climat de confiance et c'est dans le succès et la coopération qu'on va l'établir. Le grand avantage de la CSR c'est quelle aide à partager les risques. La présentation de monsieur Leclerc sera distribuée aux membres par courriel d'ici quelques jours.

10. Présentation de Monsieur Bruno Cyr, Coordonnateur de la gestion régionale des mesures urgences pour la CSR 1 et 12

Selon le président Pierre Michaud, chaque municipalité a à endosser un plan de mesures d'urgence d'ici 2015. Les municipalités doivent se fixer des objectifs et des échéanciers. Le président introduit Monsieur Bruno Cyr. En poste depuis 2013, M. Cyr affirme que son expérience dans son nouvel emploi s'est acquise rapidement en relatant les événements du 21 décembre à aujourd'hui, tels que le verglas, le déraillement d'un train à Plaster Rock, les inondations au sud de la province et le déraillement dans le secteur Saint-Basile.

Dans sa présentation, M. Cyr explique les pouvoirs du ministre de la Sécurité publique et il précise qu'il faut avoir un plan d'urgence afin de protéger les gens du Nouveau-Brunswick.

M. Cyr a énuméré les pouvoirs des municipalités. Dans le processus de planification des mesures d'urgence, les municipalités doivent premièrement adopter un arrêté municipal; elles doivent nommer un comité permanent du conseil et nommer un coordonnateur de la gestion des mesures d'urgence et le comité de planification. Le coordonnateur devra posséder la formation pour assumer son rôle en cas de sinistre ou de désastre. Suite à ces étapes, la municipalité pourra consulter monsieur Bruno Cyr pour terminer le plan des mesures d'urgence. Le plan doit être complété pour mai 2015 et révisé annuellement. Les plans municipaux s'intégreront à l'intérieur du plan régional. Une copie de la présentation de monsieur Cyr sera distribuée par courriel prochainement. Le rôle de la CSR sera d'agir comme facilitateur dans ce dossier.

11. Autres affaires

Aucune

12. Ajournement

Résolution no 11

Suite à une motion dûment proposée par M. Louis Labrie, il a été

RÉSOLU D'ajourner la réunion à 21 h 25 h.

ADOPTÉE

.....
Pierre Michaud
Président

.....
François Picard
Directeur général